



CONSEIL DE QUARTIER SUD GARE DU 12 DECEMBRE 2023 COMPTE RENDU

En préambule, Olivier Roullier, Conseiller Municipal Élu du quartier Sud Gare, introduit la séance en annonçant l'ordre du jour :

- Automatisation fermeture du square de Villeneuve
- Présentation des aménagements et de la végétalisation dans le cadre du plan de circulation Sud Gare – Secteur Ste Thérèse
- Actualités déchets 2023/2024

➤ AUTOMATISATION FERMETURE DU SQUARE DE VILLENEUVE

Mme Natacha CHRISTOPHE de la Direction des Jardins et Biodiversité diffuse le power point de présentation.

⇒ *Rappel du contexte et des enjeux :*

Aujourd'hui les fermetures du square sont confiées à un prestataire extérieur. Le budget de fonctionnement est de 10 000 €/an. Une augmentation de 7% est prévue. L'ouverture et la fermeture du square en régie n'est pas possible du fait que le square est excentré par rapport aux autres parcs gérés en internes par la Ville. De plus, la politique de la Ville est de conforter l'accès libre à tous les habitants aux espaces verts.

Or, au vu des contraintes budgétaires, la Ville a décidé d'automatiser les ouvertures et fermetures du square. Les coûts d'investissement limiteront l'augmentation du budget de fonctionnement alloué à cette mission.

⇒ *Calendrier :*

Les travaux débuteront au cours du deuxième trimestre 2024. Ces travaux concerneront : le remplacement du portail bois par un portail métallique identique aux deux autres, une rénovation des grilles et portails (traitement anti corrosion et peinture), une automatisation des 3 portes d'accès pour un montant global de 30 000 €.

⇒ *Interventions des habitants :*

- Un habitant du quartier, rappelle qu'en juin 2017, une pétition a été transmise à l'ancien élu de quartier, M. Didier LÉBOUGEANT, pour le maintien de la fermeture par du personnel (177 signatures).

En août 2020, les riverains ont constaté des tranchées dans le square, qui selon eux étaient en vue d'une automatisation mais le projet a été de nouveau abandonné

Réponse de la Ville : Le square de Villeneuve est considéré comme un site à "caractère patrimonial" mais n'est pas classé comme square patrimonial. Néanmoins, il est inscrit au PLUi en Espace Boisé Classé (EBC) et Espace d'Intérêt Paysagé ou Écologique (EIPE). L'automatisation de la fermeture est un outil qui ne remet pas en cause la vigilance par rapport aux éventuelles dégradations ainsi que le maintien d'un entretien régulier et de qualité pour le square de Villeneuve.

M. ROULLIER précise par la suite qu'il s'agissait là des travaux pour le projet de barbecues connectés qui a été abandonné.

- Un autre habitant, évoque le projet de réaménagement du square qui a été soumis au vote au Budget Participatif saison 6 l'année dernière et qui n'a pas été lauréat. Le projet de réaménagement aurait pu permettre une discussion autour de cette automatisation.

Autres questions/remarques des riverains :

- Des riverains font part de leur étonnement et de leur inquiétude face à l'augmentation de la délinquance. L'automatisation de la fermeture n'est pas sécurisante.
- Ils préfèrent un vigile, car il permet de faire sortir les derniers usagers. Ils ont aussi peur que leurs enfants se blessent sur les débris (verre, tesson de bouteille) que pourraient laisser les personnes squattant le square toute la nuit.
- Ils craignent aussi que des usagers bloquent le système automatique pour pouvoir accéder au square après les horaires de fermeture. Ils craignent aussi un surcoût sur la prévision de 30 000 € pour l'automatisation, dû aux pannes du système.
- La police a autre à faire que de gérer le type de problème de sécurité que cela va engendrer et veulent un numéro de la Ville et le nom des personnes joignables 24h/24
- Ils souhaitent aussi une baisse des impôts.
- Quel sera le délai d'intervention en cas de panne ?
- La police n'interviendra jamais !
- le square des Ormeaux (rue de Riaval) est souvent ouvert toutes les nuits depuis 3 ans. La fermeture ne marche pas rien n'est fait !
- Ils n'ont pas été concertés et sont mis devant le fait accompli !

⇒ *Réponses de la Ville :*

- Les impôts sont destinés à une enveloppe collective et non pas juste pour les intérêts propres de proximité. Le quartier Sud Gare est très préservé, s'il y a des incivilités, il faut contacter la police municipale et/ou nationale.

- La Ville doit faire des choix en raison des contraintes budgétaires. Cette automatisation rentre dans la ligne directrice d'économie.
- Pour l'insécurité, la fermeture automatique mise en place dans certains parcs de la Ville n'a pas révélé de problématiques supplémentaires sur ces parcs. La sécurité n'est pas la mission de la Direction des Jardins et de la Biodiversité.

En conclusion, M. ROULLIER entend les arguments avancés par les habitants, pose le constat de désaccord et clos le débat.

➤ **PRÉSENTATION DES AMÉNAGEMENTS ET DE LA VÉGÉTALISATION DANS LE CADRE DU PLAN DE CIRCULATION STE THÉRÈSE**

Introduction par Mme FAUCHEUX Valérie, Adjointe aux Mobilités et aux Déplacements :

Cette présentation s'inscrit dans la continuité du Plan de circulation Ste Thérèse et correspond à la troisième étape du projet. La Zone de Trafic Apaisée (ZTA) a pour objectif de réduire le trafic de transit, à limiter les vitesses et sécuriser les abords des écoles.

Rappel de la démarche de concertation autour du panel citoyen. Un travail mené par les habitants autour du plan de circulation et des aménagements de voirie dont un des buts est d'amener plus de végétal.

Le 6 juin dernier, la présentation des arbitrages a été présentée en Conseil de Quartier. La mise en place a débuté depuis le 18 novembre 2023. Des ajustements auront lieu dans les mois à venir. Cabinet Univers (vérifie l'orthographe), en charge de l'étude de végétalisation.

Gildas Bourven, du Service Mobilité Urbaine, précise que :

- Le travail mené avec le panel citoyen sur la phase de diagnostic est disponible sur le site de la fabrique citoyenne. Ce ne sont pas moins 5 ateliers qui ont été nécessaires au lieu de 4 prévus initialement.
Le constat qui ressort de ces ateliers est le faible niveau de végétalisation sur le quartier Sud Gare par rapport aux autres quartiers de la Ville. Même si les parcelles du secteur sont certes assez vertes (jardins privés), l'espace public est très minéral. (2ème plus minéral après le centre-ville). Une réflexion sur la végétalisation et ses bienfaits est donc venue s'ajouter au plan de circulation. "Que faire de l'espace récupéré grâce aux aménagements ?".
Le panel citoyen a travaillé avec l'Agence UNIVERS (mandaté par la Ville) afin d'articuler la végétalisation du secteur et le nouveau plan de circulation. Le secteur Ste Thérèse sera un secteur pilote de la végétalisation du domaine public sur le territoire Rennais.
- Les travaux rue Pierre Martin sont déconnectés de cette étude. Il y avait une envie d'un changement rapide. Cette rue est différente des autres dû à son accès à la gare. Le travail mené pour Pierre Martin a été fait en régie ville ; un des objectifs est de conforter le double sens cyclable. 15 à 17 arbres y seront plantés. Les travaux devraient se terminer courant du mois de mars 2024.

⇒ **Le projet de végétalisation :**

Première phase de diagnostic, analyse de la présence des réseaux pour identifier les poches végétalisables.

Analyse des désimperméabilisations possibles, actuellement :

- pas de végétalisation
- ruissellement des eaux pluviales directement dans les canalisations
- présentation des rues retenues par le panel (voir diaporama)

2 rues ont été retenues prioritaires : les rues Bigot de Prémeneu et Albert de Mun.

Rue Albert de Mun

Présentation illustration et coupe, pas d'homogénéité de l'aménagement de la rue.

Présentation du plan avec endroit possible de végétalisation

Présentation des endroits non possibles, car contrainte d'entretien

Début des travaux Janvier 2024

Bigot de Prémeneu

Pas les mêmes possibilités d'aménagement car la section est à double sens + piste vélo.

Le service doit rencontrer l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), en raison de la présence de l'église, pour connaître leur avis sur la proposition de végétalisation.

Il est donc possible que ces travaux n'interviennent qu'à l'automne prochain. Début des travaux non fixés car en attente de la décision de l'ABF

D'autres aménagements sont en cours d'étude :

- Giratoire Bd Jacques Cartier/Chatillon identifié par le panel qui souhaite sécuriser le cheminement des collégiens.
- l'entrée de la rue Théodore Botrel, les abords de l'école Quineleu, l'entrée du Parc des Ormeaux, la rue Montaigne

⇒ **Clôture de la présentation par Mme FAUCHEUX :**

Pourquoi utiliser la végétalisation dans le secteur ? Pour casser l'effet paroi (corridor), casser les lignes droites en sens unique qui font accélérer mais aussi pour des objectifs climatique/environnemental et d'apaisement. Enfin, redonner de la qualité aux rues. Après 2025, les orientations porteront sur d'autres rues : rue de la Godmondière, Montaigne...

M. BOURVEN insiste sur le fait qu'il s'agit d'une démarche pilote dû au contexte actuel climat/environnement. Le travail fait avec le bureau d'étude permet de rechercher un aménagement rustique de la "rue ordinaire". De plus nécessité de lutter contre les îlots de chaleur et de désimperméabilisation.

Diverses questions/remarques des riverains sur la ZTA :

- Mise en sens unique Boulevard Jacques Cartier entraîne un report sur les rues Jean Boucher et Godmondière.
- Rue de Riaval : augmentation de la vitesse
- Carrefour Alma/Chatillon dangereux pour les vélos pour tourner à gauche
- Quid des Bus ?
- Ressenti d'une augmentation du trafic sur tout le secteur
- Problème de cohabitation de tous les transports : bus, vélos, voitures au niveau du Boulevard Jacques Cartier. Il faut freiner et/ou casser la vitesse. Demande la création d'un plateau surélevé, signalétique insuffisante
- Rue de la Godmondière : suggère l'inversion du sens de la circulation et la mise en place de panneaux "trafic déconseillé"
- Rue de Caliorne : l'accès aux habitations oblige un détour et la circulation n'est pas pour autant ralentie
- Il faut faire des choix, vélo + bus + voiture, ce n'est pas gérable !!
- Avec les travaux sur Pierre Martin, les voitures remontent la rue Albert de Mun en sens interdit. Dangerosité pour les enfants
- Rue de la Caliorne : rencontre des difficultés pour entrer et sortir de la rue
- Rue Yves Guyot : ne pas inverser le sens de circulation sinon l'accès aux garages serait impossible
- Pourquoi il y a des feux installés carrefour Alma/Chatillon?

Réponses apportées par l'administration :

M. BOURVEN : sur transit via Monge/Godmondière, cela a été identifié dès le début, il faut trouver un équilibre entre le changement et le confort des riverains. Déjà essayé et observé. Des comptages seront commandés pour objectiver, mais dans un premier temps attendre d'abord une stabilisation de la situation. Une autre solution est possible : une inversion du sens de la circulation de la partie Est de la rue Jean Boucher et Rue Guyot afin de protéger la rue Godmondière.

Mme FAUCHEUX : c'est tout l'exercice d'un plan de circulation. Ne pas faire un quartier forteresse. Des comptages seront organisés après le retour à la normal de la ligne B du métro et de la ligne 12 de bus

M. BOURVEN : Obligation de laisser passer les bus sur ces voies, on ne peut pas tout y faire. C'est un lien avec la station de métro Jacques Cartier. La fréquentation et la fréquence des bus est néanmoins relativement faible.

Mme FAUCHEUX : les bus électriques ne sont pas compatibles avec des plateaux surélevés car les batteries raclent le sol.

M. BOURVEN : Sur le tourné à gauche Alma Chatillon : ce carrefour n'est pas terminé.

Mme FAUCHEUX : Sur les feux carrefour Alma Chatillon : c'est géré par Eurorennes, et non terminé, travaux en cours.

M. BOURVEN : nous n'avons pas la main sur les incivilités, il y a des résidus du trafic de transit. La Police Municipale est sollicitée mais ne peut être partout.

Mme FAUCHEUX : concernant la rue aux écoles les horaires "réels" sont 8h20 à 8h50. La Ville a communiqué sur une tranche 8h à 9 h pour décourager le trafic en transit.

➤ **ACTUALITÉS DÉCHETS 2023/2024**

M. HAMON, Vice-Président Rennes Métropole – Déchets et Économie Circulaire précise la décision de Rennes Métropole d'organiser le tri des bio-déchets à compter du 1^{er} janvier 2024 : À partir du 1^{er} janvier 2024, la collecte des bio-déchets est désormais imposée par la loi AGEC (Anti-gaspillage pour une économie circulaire^o. Les collectivités locales doivent mettre à disposition des particuliers une solution de tri à la source pour leurs déchets organiques appelés bio-déchets.

Définition d'un bio-déchet : il s'agit des déchets alimentaires : déchets de cuisine tels que les restes de repas ou de préparation de repas, ou encore les produits périmés non-consommés ainsi que les déchets verts tels que les tontes de pelouse, les feuilles mortes, les tailles d'arbustes, haies et brindilles.

Suite à une concertation sur le site de Rennes Métropole, des questionnaires en déchèteries, un panel de 43 métropolitains tirés au sort ont travaillé sur un livret de 31 propositions, soumis au vote en Conseil métropolitain. 29 propositions ont été retenues et définies le plan stratégique pour 2030.

L'objectif principal étant de réduire la production de déchets, - 57kg par habitant et augmenter le recyclage afin d'atteindre l'objectif de la loi AGEC en 2030.

Power point de présentation joint au compte rendu.

Mise en place du tri des déchets alimentaire présentée par Mme ALEXIS-ALESSIO Directrice du Service des Déchets et des Réseaux d'Énergie Rennes Métropole (DDRE). :

Les différentes solutions possibles en fonction de son habitat :

- Pour les pavillons : des compostages individuels de 300 litres seront mis à disposition par Rennes Métropole. Les habitants intéressés sont invités à s'inscrire sur le site de Rennes Métropole pour en bénéficier.

- Pour les immeubles : des abri-bacs seront installés dans le quartier. Ils sont très hermétiques, la collecte sera faite deux fois par semaine et leur nettoyage sera régulier (une fois tous les 15 jours pour les bacs et une fois par mois pour les abri-bac). Une carte des points de compostage sera à disposition sur le site de Rennes Métropole... les emplacements ont été pensés pour qu'ils soient à moins de 200m de chaque habitant. Des médiateurs passeront dans chaque foyer pour les doter d'un bioseau de 7 litres et de 30 sacs "Kraft" à compter du mois de janvier

Pour information : la viande, le poisson, les os, le pain et la litière non minérale ne sont pas à insérer dans les bacs de compostage.

Pour toutes questions contacter le N° Vert au 0 223 622 622

Questions des riverains :

* Si on a un abri-bac pas très loin de sa maison peut-on l'utiliser même si on dispose d'un compostage individuel.

Réponse : Oui - il y aura plus de 103 000 points de collecte dans la Métropole

* quelle est la quantité de biogaz produit, est-il réinjecté dans le réseau, les végétaux pourraient-ils aussi être repris dans ce but

Réponse : 100m³ de gaz/ 1 tonne de biodéchet. Pour l'année 2024 7 000 tonnes ont été produits.

Pour information 1m³ produit 10kw/h

Aujourd'hui le méthane n'est pas injecté sur le réseau rennais mais alimente une usine non locale.

Mais il pourrait l'être à l'avenir. Cela représente moins d'1% de la consommation de Rennes Métropole. La méthanisation de végétaux nécessite une logistique compliquée pour peu de résultat/rentabilité.

* Les compostage individuels seront-ils dotés d'un fond ? Le constat d'une augmentation de présence de rats est à déplorer.

Réponse : Pas de fond sur les composteurs individuels car poser sur la terre, le compost ainsi fabriqué permet que celui-ci enrichisse la terre L'augmentation de présence de nuisibles à Rennes sont multifactorielles : les réseaux de canalisations publics et privés sont mal entretenus et percés (un test avec des furets pour vérifier l'état des tuyaux a été fait sur le quartier Bréquigny) ; le dérèglement climatique entraîne le manque d'eau dans les tuyaux et permet aux portées de rats de se développer ; enfin, la prolifération de déchets liés, pour la plupart de la restauration rapide sur l'espace public n'arrange rien ainsi que je jets de nourriture par les fenêtres... :

Nouvelles mesures en matière de prise en charge des végétaux présentée par M. BESNIER, Responsable du l'unité "filiales" à la DDRE. :

L'apport en déchèterie des végétaux représente 26 700 tonnes (soit 30-35 %) pour les particuliers et 2 050 tonnes pour les professionnels

Les deux mesures applicables au 1^{er} janvier 2024 concernent :

- l'arrêt de la prise en charge des tontes en déchèterie et plateforme végétaux
- l'arrêt de la collecte en porte-à-porte de végétaux à Rennes.

Ces mesures ont des enjeux écologiques liés au jardinage "zéro déchet" afin d'adapter les pratiques de jardinage au changement climatique, protéger le sol, diminuer les besoins en eau, favoriser la biodiversité et simplifier l'entretien.

Chaque Rennais habitant en maison individuel a reçu un courrier d'information de l'arrêt de la prise en charge des végétaux à partir du 1^{er} janvier 2024.

Questions et remarques des riverains :

- Quel impact sur la taxe ?
- Quelles solutions pour les personnes ne disposant de véhicules pour déposer les tailles qui continueront à être prise en charge en déchèterie ?
- Si c'est comme ça on va bétonner nos jardins !
- Il n'y a pas eu d'enquête, on veut une collecte par an.

Réponses de M. HAMON :

* 60% des habitants sur la Métropole payent la taxe d'ordures ménagères, car c'est un pot commun, mais seuls les rennais bénéficient de la collecte des déchets verts. Sur Rennes, seulement 20% des rennais en profitent. Cette collecte concerne donc seulement 8% des habitants de Rennes Métropole.

70% du végétal est géré par la puissance publique, les 30% qui sont les jardins des particuliers doivent aider pour mieux gérer, moins de dépense en eau.

Le coût du traitement des végétaux (transport et compostage) augmente de 25% (passant de 500 000 € à 600 000 €) car non traités sur le territoire rennais.

L'économie de 100 000 € sera réinjectée dans les campagnes d'accompagnement individuel ou collectif. Les 500 000 € budgétisés concernent les professionnels. Aujourd'hui, Rennes à un taux les plus bas de France. Le budget "déchets" est un budget annexe (taxe spécifique). Les recettes sont affectées uniquement à la collecte des déchets.

C'est une mesure d'adaptation au changement climatique simple et à la portée de tous, il faut changer les comportements.

* M. HAMON, s'est interrogé sur le fait de faire tourner un camion uniquement pour de la tonte de pelouse. Les haies c'est 2 à 3 fois par an, les tontes tous les 15 jours. Cette solution n'a pas été retenue.

* Sur la bétonisation des jardins, il y a un bénéfice au maintien des végétaux. Dans les années 60/70, on a planté des essences à hautes tiges, à pousse rapide, pour créer rapidement des haies, il y a trop d'essences de ce type non adaptés. Ces essences d'arbres non adaptées au changement climatique vont mourir.

* Pour les personnes âgées, un travail est en cours avec Rennes Métropole, la Ville de Rennes et les Ville Amis des Aînés pour des mesures et des dispositions adaptées.

Il faut renouer avec ses voisins et créer un réseau à l'échelle de la rue, du lien social, de l'entraide, retrouver le vivre ensemble !

M. CLOAREC, Président de l'Association Rennes jardin, envisage avec l'Association Village des Castors d'organiser des broyages par rue. Cette opération pourrait peut-être se faire avec des vélos cargos venant à domicile des habitants du quartier.

M. CLOAREC, qui est aussi dans le groupe de Nature en ville du Conseil de Quartier, profite de l'occasion pour présenter son projet de recensement des arbres fruitiers du quartier. L'objectif étant de

- recenser le patrimoine fruitier du quartier
- valoriser les fruits non consommés en les redistribuant (resto du cœur)
- éviter le gaspillage alimentaire

Les participants sont invités à remplir le formulaire mis à leur disposition s'ils souhaitent participer à cet inventaire.

➤ **POINTS DIVERS**

- Dans le cadre du projet de Zone à Faibles Émissions (ZFE) de Rennes Métropole dont la mise en place réglementaire est prévue au 1er janvier 2025, une consultation citoyenne aura lieu du 27 novembre 2023 au 28 janvier 2024 et une exposition itinérante va sillonner le territoire. Et si on changeait d'air ? Exposition Piscine Bréquigny le lundi 8 janvier de 12 à 19h – ZFE consultation
- Organisation Sapins Malin
- Conseil inter quartier autour du projet de réaménagement de la prison Jacques Cartier prison à définir (le 19 Mars 2024 à la DQSO)
- Le prochain conseil de quartier 20 février à 18h – salle polyvalente DQSO